

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LÉRY**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Léry tenue le 29 janvier 2024 au 1 rue de l'Hôtel-de-Ville à la salle Adolphe-Leduc, et à laquelle sont présents :

M. le conseiller Gérald Ranger
M. le conseiller Eric Pinard
M. le conseiller Daniel Proulx
Mme la conseillère Liette Lamarre
M. le conseiller Léon Leclerc

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse suppléante Liette Lamarre

Est également présent monsieur Michel Morneau MAP urb. directeur général.

Est absent monsieur le maire Kevin Boyle.

Est absent monsieur le conseiller Réjean Labrie.

La convocation a été signifiée légalement comme la Loi sur les Cités et villes le requiert.

1.0 OUVERTURE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Madame la mairesse constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h30.

2024-01-38

2.0 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Leclerc
Appuyé par monsieur le conseiller Daniel Proulx
Adoptée à l'unanimité

D'ACCEPTER l'ordre du jour de cette séance tel que déposé.

2024-01-39

3.0 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-536 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024 ET LES MODALITÉS DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT QU' en vertu des dispositions de l'article 485 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), le Conseil municipal peut imposer et prélever annuellement sur les biens-fonds imposables dans la municipalité une taxe basée sur leur valeur portée au rôle d'évaluation;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal peut aussi imposer d'autres taxes dont le prélèvement est autorisé par la Loi;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal doit prévoir des recettes au moins égales aux dépenses prévues dans son budget annuel;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été donné le 17 janvier 2024;

CONSIDÉRANT QU' un règlement a été déposé à la séance du Conseil municipal du 17 janvier 2024;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Eric Pinard
Appuyé par monsieur le conseiller Daniel Proulx
Adoptée à l'unanimité

D'ADOPTER le règlement 2024-536 décrétant les taux de taxes pour l'exercice financier 2024 et les modalités de paiement tel que présenté.

2024-01-40

4.0 DÉMISSION – CAROLINE ALLARD – POSTE DE RESPONSABLE DES FINANCES

Le Conseil municipal accueille la démission de madame Caroline Allard au poste de responsable du service des finances.

2024-01-41

5.0 AUTORISATION D’AFFICHAGE – POSTE DE RESPONSABLE DES FINANCES

CONSIDÉRANT la démission de madame Caroline Allard au poste de responsables des finances;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Proulx
Appuyé par monsieur le conseiller Gérald Ranger
Adoptée à l’unanimité

D’AUTORISER le directeur général monsieur Michel Morneau à l’affichage du poste de responsable des finances.

QUE le conseil autorise le directeur général et greffier trésorier à nommer les membres d’un comité d’étude.

2024-01-42

6.0 PAIEMENT – TRAVAUX SUR JOINTS DE BRIQUE – MARIA GORETTI

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Proulx
Appuyé par monsieur le conseiller Léon Leclerc
Adoptée à l’unanimité

D’AUTORISER le paiement de la facture 061 datée du 25 janvier 2024 au montant de 22 073\$ plus les taxes applicables au fournisseur Maçonnerie J Lapointe Inc.

QU’une retenue de 10 % sera gardée pour les fins de validation et d’inspection des travaux.

7.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire permet au public de poser des questions et de recevoir des réponses et des précisions.

2024-01-43

8.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Eric Pinard
Appuyé par monsieur le conseiller Léon Leclerc
Adoptée à l’unanimité

QUE la présente séance soit et est levée ; il est 19h36

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER
TRÉSORIER